

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Communes de Verchaix et des Gets

ENQUÊTE PUBLIQUE
1^{er} juin 2026 au 1^{er} juillet 2026

Décision du tribunal administratif de Grenoble
N° T.A.: E26000038/ 38

**Projet de réaménagement du domaine skiable et de
loisirs des Gets, secteur du Mont de Chéry sur les
communes de Verchaix et des Gets**

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
et
SES CONCLUSIONS MOTIVÉES

Georges CHAMOUX
Commissaire Enquêteur

SOMMAIRE

RAPPORT

Préambule	p. 4
1) GÉNÉRALITÉS CONCERNANT L'ENQUÊTE	
1.1 Le contexte physique	p. 5
1.2 Le projet	p. 5
1.3 Cadre juridique	p. 6
2) ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	
2.1 Pièces présentées à la consultation	p. 7
2.2 Mesures de publicité	p. 8
2.3 Modalités de consultation du public	p. 8
2.4 Déroulement de l'enquête et clôture des opérations	p. 9
3) ANALYSE DES OBSERVATIONS	p. 10

CONCLUSIONS MOTIVÉES

Conclusions pour le réaménagement du domaine des Gets	p. 12
--	-------

PIÈCES ANNEXES

LETTRE DE REMISE DU PV DE SYNTHÈSE

PV SYNTHÈSE

MÉMOIRE EN RÉPONSE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
Commune de Verchaix et des Gets

ENQUÊTE PUBLIQUE
1^{er} juin 2026 au 1^{er} juillet 2026

Décision du tribunal administratif de Grenoble
N° T.A.: E26000038/ 38

**Projet de réaménagement du domaine skiable et de
loisirs des Gets, secteur du Mont de Chéry sur les
communes de Verchaix et des Gets**

RAPPORT

Georges CHAMOUX
Commissaire-enquêteur

Préambule

La commune des Gets, à l'Est du département de la Haute-Savoie, est une des douze stations du domaine skiable franco-suisse des portes du soleil.

La station a réfléchi à son avenir en élaborant pour la période 2024-2040 un projet d'aménagement touristique durable (PATD). L'ambition de ce projet vise à répondre aux défis climatiques et à l'évolution des attentes des visiteurs, en conciliant pratiques hivernales, valorisation de la nature, loisirs quatre saisons et qualité de vie pour les habitants.

Ce projet concerté avec les acteurs du territoire, dont l'État notamment, décrit les opérations prévues sur la période. En 2025, une première tranche a été réalisée avec la construction du télésiège débrayable 8 places de la Rosta. Le projet objet de la présente enquête publique vise essentiellement le réaménagement des secteurs du Mont Chéry et de la Rosta avec notamment le renouvellement d'une remontée sur le Mont Chéry pour laquelle une demande d'autorisation d'exécution des travaux, autorisation valant permis de construire est jointe à ce dossier d'enquête.

Par décision n° E26000038/38 en date du 8 avril 2026, le président du Tribunal administratif de Grenoble, a désigné Monsieur Georges Chamoux en qualité de Commissaire Enquêteur. Cette décision m'a été notifiée ainsi qu'à la commune des Gets.

1) GÉNÉRALITÉS CONCERNANT L'ENQUÊTE

1.1 Le contexte physique

La commune des Gets, est une des douze stations qui composent le domaine franco-suisse des portes du soleil. C'est une station village de 1200 habitants qui s'est implantée au col des Gets qui sépare la vallée d'Aulps et de Taninges. Le village des Gets est situé à 1 200 mètres d'altitude, avec des points culminants allant jusqu'à 1 848 mètres au Mont Chéry. La station s'étend sur deux versants principaux : le Mont Chéry, et Les Chavannes, qui descend jusqu'à environ 940 mètres au pont des Gets. Cette variation d'altitude permet une grande diversité d'activités, du ski et VTT aux randonnées panoramiques offrant des vues sur le Mont Blanc et les sommets du Chablais. L'altitude joue un rôle clé dans le climat de la région, caractérisé par un climat de montagne tempéré, avec des précipitations annuelles importantes.

En pleine saison hivernale, la station propose 19000 lits touristiques, essentiellement situés au village. C'est aussi une station qui, dès le début des années 1990, a misé pour son développement estival sur le VTT de descente. Aujourd'hui, la station est réputée internationalement dans cette discipline et accueille régulièrement la Coupe du monde de VTT descente et de cross-country, et recevra également des épreuves des Championnats du monde 2027.

1.2 Le projet

Le projet qui s'inscrit dans le cadre du développement de la station des Gets est porté par la commune et par la Solegets, société publique locale constituée en 2024. Il vise à diversifier l'offre touristique pour une station 4 saisons et s'adapter aux enjeux climatiques, à favoriser l'emploi sur l'année, à moderniser les installations pour plus de confort et de performance et limiter les consommations énergétiques et à redynamiser le versant du Mont-Chéry en proposant un accès familial et multi-activités. Il concerne également une toute petite partie du territoire de Verchaix sur le secteur de la Rosta. Cette dernière commune a donné mandat à la commune des Gets pour la représenter dans le cadre de cette procédure.

L'ensemble du projet objet de cette enquête concerne deux secteurs de la commune. Sur le secteur de la Rosta, dans le massif des Chavannes, les deux opérations prévues conditionnent la suite des projets sur le Mont-Chéry : le démantèlement du télésiège des Grains d'or et le réaménagement de la piste de la Renardière permettant de redescendre depuis le haut de la Rosta vers le secteur des Perrières. Les projets sur le secteur Mont-Chéry sont les suivants : réimplantation du télésiège des Grains d'or en partie haute du Chéry, avec parallèlement suppression de 4 remontées mécaniques (télésiège de la Grande ourse, téléski Super Chéry, téléski de la Pointe et télésiège de la Pointe), la création d'une piste de ski de niveau bleue, le remodelage d'une bosse sur la piste rouge de la Marmotte, la création d'une piste VTT familiale et la création d'un espace débutant avec tapis.

A plus long terme, il serait aussi envisagé le remplacement, en lieu et place, de la télécabine du Mont-Chéry avec une refonte des gares de départ et d'arrivée

Deux principaux types de travaux sont nécessaires pour la réalisation des projets.

- Les travaux de démantèlement et réimplantation de la remontée des Grains d'Or. Les lignes et les pylônes sont démontés et réinstallés par hélicoptère. Les massifs des pylônes sont essentiellement retirés par arasement des parties aériennes visibles, piquage des ancrages bétons existants et végétalisation sur apport de terre végétale. Seule la partie aérienne visible est retirée, sauf exception de quelques pylônes proches des gares et compris dans les terrassements pour lesquels le retrait des massifs est possible.

- Le retrait du télésiège des Grains d'Or qui doit être réutilisé sur le Haut-Chéry, entraîne un reprofilage de la piste de la Renardière depuis l'arrivée du nouveau télésiège de la Rosta, pour permettre un retour des skieurs directement vers le bas des Perrières. Il nécessitera une importante reprise du profil de cette piste de ski qui mobilisera un volume de 47 700 m³ en déblais remblais. Sur le secteur Chéry, la rectification de la piste de la marmotte, la création d'une piste de ski bleue ainsi que la création d'une piste de descente de VTT dite familiale ne nécessiteront que peu de déblais remblais. Il en sera de même pour l'installation d'un tapis pour les débutants à l'arrivée de la télécabine du Chéry.

- La réalisation des différents projets de piste de ski sur le Mont-Chéry est entièrement conditionnée à la mise en œuvre des projets dans le secteur de la Rosta à savoir : les projets ont fait l'objet de multiples adaptations et recherches de compromis afin de limiter l'impact sur les milieux naturels, les habitats d'espèces protégées, le paysage et le site Natura 2000. Des solutions alternatives à ce projet ont été étudiées. Ainsi, le projet vise à mieux organiser et encadrer une pratique déjà bien présente sur le mont Chéry. Dans cette logique, le projet a d'ailleurs été revu à la baisse par rapport aux orientations initiales du PATD : alors que deux pistes étaient envisagées à l'origine (une verte et une bleue), seule une piste bleue familiale est désormais maintenue.

- Sur le secteur du bas Chéry, deux pistes de descente VTT, noire et double noire, réservées aux participants chevronnés existent. Afin de délester le secteur des Chavannes, il est envisagé la création d'une piste de VTT dite familiale qui partirait du sommet du mont Chéry et aboutirait au pied de la télécabine du Chéry, dans le village. Cette piste a été pensée comme un itinéraire ludique et accessible, intégré au paysage et compatible avec les autres usages de la montagne. L'objectif est de canaliser les pratiquants sur un tracé identifié afin de limiter les circulations diffuses et les pratiques sauvages qui peuvent générer davantage de conflits d'usage ou de dégradations des espaces naturels et agricoles.

Une attention particulière sera portée à la cohabitation avec l'activité pastorale et à la préservation de la biodiversité. Plusieurs mesures concrètes sont prévues :

- Travaux réalisés principalement à l'automne afin de limiter les impacts sur les périodes sensibles ;
- Conception de pistes plus naturelles, avec des terrassements limités et une remise en place soigneuse des mottes pour une meilleure intégration paysagère ;
- Vérification de l'absence de poussins des espèces sensibles avant les travaux ;
- Restriction de la période d'ouverture au VTT sur le haut du Chéry (décalée au 7 juillet) pour respecter le cycle de reproduction des oiseaux ;
- Présence d'écogardes ou garde champêtre pour sensibiliser les pratiquants au respect des espaces agricoles et troupeaux, et des zones de quiétude pour la faune.

Ces opérations sur le Mont Chéry permettront d'anticiper le changement climatique et la rehausse de la limite inférieure du front de neige, de moderniser et améliorer le confort des équipements et de diversifier l'offre du secteur tout au long de l'année pour un public varié. L'objectif viserait à garantir une fréquentation similaire à l'existant.

1.3 Cadre juridique

Dans la mesure où le territoire de la commune de Verchaix était concerné pour une toute petite partie du réaménagement de la piste de la Renardière, le dossier d'enquête a aussi été déposé à la mairie de Verchaix. Par délibération du 23 avril 2026, la commune de Verchaix a désigné la commune des Gets coordinatrice de l'enquête.

La présente procédure est régie par les dispositions de l'article L122-1 et suivants du code de l'environnement. Le projet soumis à enquête public, fait l'objet d'une étude d'impact qui a été soumise à l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale. Celle-ci a délibéré le 19 mai 2026. Conformément à l'article L 122-1 du code de l'environnement, la commune a joint le 1er juin 2026, premier jour de l'enquête, sa réponse à l'avis de l'autorité

environnementale.

L'évaluation environnementale permet de décrire et d'apprécier de manière appropriée, en fonction de chaque cas particulier, les incidences notables directes et indirectes d'un projet sur la population et la santé humaine, la biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats protégés, les terres, le sol, l'eau, l'air, la consommation énergétique et le climat, les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage.

Lorsqu'un projet est constitué de plusieurs travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, il doit être appréhendé dans son ensemble, y compris en cas de fractionnement dans le temps et dans l'espace et en cas de multiplicité de maîtres d'ouvrage, afin que ses incidences sur l'environnement soient évaluées dans leur globalité. C'est principalement cet alinéa qui a été mis en avant par la mission d'autorité environnementale pour demander une évaluation globale sur le PATD élaboré par la commune.

Il est à noter qu'une **autorisation de défrichement** est nécessaire pour le déboisement d'environ 1 ha pour le reprofilage de la piste de la Renardière et pour l'implantation de la gare de départ du futur télésiège.

Il sera également déposé une **demande d'autorisation** pour la réalisation des importants terrassements (47 700 m³ en déblais remblais sur site) de la piste de la Renardière.

Ces deux autorisations n'étaient pas présentées dans ce dossier. Les travaux envisagés dans ce cadre ont cependant été décrits et précisés dans le dossier d'enquête.

Ces deux autorisations sont instruites en parallèle de l'enquête publique.

2 / ORGANISATION ET DÉROULEMENT

2.1/ Pièces présentées à la consultation

Le dossier comportait les pièces suivantes :

Arrêté 2026-83 du maire des Gets portant ouverture d'une enquête publique conjointe sur les communes de Verchaix et des Gets

Avis d'enquête publique publique

Dossier de demande d'autorisation d'exécution des travaux

00. Formulaire

A. Mémoire descriptif

B. Mesures de préservation et de réhabilitation du milieu naturel

C. Échéancier prévisionnel

D. Plan de situation

E. Profil en long

F. Note de calcul

G. Dérogations à la réglementation

H. Principe d'évacuation des usagers

I. Risques naturels prévisibles et mesures d'accompagnement - Rapport d'expertise géotechnique

J. Étude d'impact

K. Plan parcellaire et accords des propriétaires

L. Autorisation d'occupation du domaine public

M. Autorisation de défrichement

N. Plans généraux et de façades - Plans des façades de gare - Plan d'aménagement général - Plan d'aménagement station aval - Plan d'aménagement station amont

Avis délibéré le 19 mai 2026 de la MRAE sur le programme d'aménagement touristique durable - réaménagement des secteurs du Mont-Chéry et de la Rosta porté par SoleGets sur la commune des Gets

Réponse à l'avis de l'autorité environnementale ajoutée au registre le 1^{er} juin 2026

2.2 Publicité

Les quatre publications réglementaires (Art. R123-11 du Code de l'Environnement) ont été faites dans la rubrique des annonces légales des journaux suivants :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| ❖ Le Dauphiné libéré | ➤ Vendredi 15 mai 2026 |
| | Mercredi 3 juin 2026 |
| ❖ Le Messenger | ➤ Mercredi 13 mai 2026 |
| | Jeudi 4 juin 2026 |

L'affichage a été régulièrement mené. J'ai constaté son maintien sur le panneau d'affichage officiel des deux communes au début et à la fin de l'enquête.

Un constat d'affichage a été validé par M le maire le 6 juillet 2026. Celui-ci certifie que le document "Avis d'enquête publique conjointe", créé le 12 mai 2026, a été affiché et rendu visible en date du 12 mai 2026 et ce jusqu'au 6 juillet 2026 inclus, tous les jours à toutes les heures, sur le panneau d'affichage légal de la mairie des Gets, sur le site internet et dans les dossiers à disposition du public.

2.3 Modalités de consultation du public

Cette enquête publique s'est déroulée en Mairie des Gets et en mairie de Verchaix pendant 31 jours consécutifs, du lundi 1^{er} juin 2026, 9h00, au mercredi 1^{er} juillet 2026 à 17h30. Durant cette période, le public a pu prendre connaissance sans problème du dossier et formuler ses remarques sur les registres d'observations, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux en mairies.

Le dossier était consultable et téléchargeable sur le site internet de la commune.

Un poste informatique en libre-service était à disposition à l'accueil des mairies, pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public pouvaient ainsi, pendant toute la durée de l'enquête, être :

- Consignées dans les deux registres papier mis à sa disposition en mairie de Verchaix et des Gets.
- Adressées par courrier postal à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur, Mairie des Gets, 61 rue du front de neige 74260 Les Gets.
- Consignées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://enquête-pu->

2.4 Déroulement de l'enquête et clôture des opérations

En conformité avec l'arrêté municipal du 11 mai 2026, l'enquête publique a été prescrite pour une durée de 31 jours du 1^{er} juin au 1^{er} juillet. Cette période a été jugée pertinente pour permettre aux résidents permanents des Gets ainsi qu'aux estivants déjà présents sur la station, notamment ceux pratiquants le VTT, de déposer au registre et éventuellement rencontrer le commissaire-enquêteur.

Une réunion de présentation du projet a eu lieu en mairie des Gets, le 21 avril 2026, en présence de Mme Pernollet, adjointe à la mairie des Gets, de M. Mugnier, directeur exécutif de la Solegets, de M. Silvestre, directeur d'exploitation et en visio, Mme Guillermin de la société Sarrasola, maître d'œuvre de la Solegets. Après présentation du projet, nous avons validé les dates de l'enquête, évoqué son déroulement ainsi que les difficultés éventuelles attendues.

Trois visites des sites ont été effectués. Le 1^{er} juin 2026, et le 12 juin, piloté par la Solegets; nous avons visité les sites de Rosta et du Mont Chéry. Le 1^{er} juillet, dernier jour de l'enquête, j'ai aussi visité les pistes VTT.

Lors des trois permanences tenues le 1^{er} juin, le 12 juin et le 1^{er} juillet, j'ai reçu vingt neuf personnes.

Sur la durée de l'enquête aucune personne n'a déposé sur le registre tenu en mairie de Verchaix. Aux Gets, 29 dépositions ont été apportées au registre d'enquête. Dix personnes se sont présentées aux permanences.

Le registre dématérialisé a reçu 376 observations.

Considérant la publicité effectuée, le nombre de personnes reçues en mairie, et surtout le très grand nombre de dépositions consignées au registre dématérialisé, j'estime que le public s'est largement exprimé sur le projet. Aucune remise en question du choix de la procédure d'enquête n'a été formulée. A noter qu'une déposition a contesté l'utilité de l'enquête dans la mesure où le calendrier prévisionnel contenu dans le dossier indiquait un début de travaux au 1^{er} juillet, soit la date de clôture de l'enquête. Le réajustement de ce calendrier sera une de mes demandes.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres ont été clos par mes soins et j'ai emporté le dossier et les registres d'enquête pour rédiger le présent rapport.

Puis, conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Environnement, le procès-verbal de synthèse des observations du public a été remis en mains propres en mairie au maître d'ouvrage **le lundi 6 juillet 2026**, ce dernier disposant de 15 jours pour produire ses réponses et/ou observations éventuelles. Lors de cette réunion de remise du rapport, étaient présents M. le maire, le directeur des services, deux adjoints, le directeur de la Solegets, et en visio, le directeur et la chargée d'affaire de la société Sarrasola.

Le maître d'ouvrage, M le maire des Gets, m'a fait parvenir sa réponse par courriel daté du 20 juillet 2026. En annexe à cette réponse, était annexé le calendrier réactualisé de l'opération.

La lettre de remise ainsi que le procès-verbal de synthèse et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage sont annexés à ce rapport d'enquête.

J'estime, que l'ensemble des règles de forme prévues par les textes régissant l'enquête publique et visées dans l'arrêté municipal ont été respectées. Les conditions étaient réunies pour que chacun puisse s'exprimer.

3/ Analyse des observations et des réponses de la commune

Cette enquête portait sur la réalisation d'une opération contenue dans le PATD élaboré par la commune des Gets pour la période 2024-2040.

Tout d'abord, il faut relever le grand nombre de dépositions notamment sur le registre dématérialisé. Le bruit médiatique fait autour de la réalisation d'une piste familiale de VTT qui partirait du sommet du Mont Chéry, a ainsi déclenché un grand nombre d'avis tranchés pour ou contre la création d'une piste VTT sur le Haut Chéry. Beaucoup de ces dépositions se sont contentées d'exprimer un avis favorable ou défavorable avec des considérations très générales, sans toujours présenter des arguments détaillés que j'aurai pu exploiter pour l'analyse des contributions.

J'ai regroupé ces contributions dont j'estime plus des deux tiers défavorables à la réalisation de la piste VTT.

Parmi les dépositions défavorables, la commune a apporté quelques réponses.

Sur l'entretien de l'existant, elle rappelle que ce projet vise à la réutilisation et l'optimisation du télésiège des grains d'Or qui sera déplacé pour être réutilisé. Ce réemploi est intéressant car il permet de préserver les ressources naturelles, de réduire l'empreinte environnementale sans rogner sur la qualité ou la sécurité de l'appareil qui est vérifié et dont les pièces essentielles de sécurité sont remplacées.

La commune a précisé dans sa réponse que vu les échanges intervenus au cours de l'enquête, il sera proposé de surseoir à tout projet de création de piste VTT sur le Haut Chéry. Cette décision devrait ainsi permettre un travail de concertation plus serein entre tous les acteurs sollicités. Afin d'apporter des réponses aux contradicteurs du projet, et pour répondre à la proposition de concertation renforcée appelée par certaines dépositions, la commune précise qu'après rencontres avec l'ensemble des acteurs du territoire, elle mettra en place un groupe de réflexion associant agriculteurs, commerçants et élus afin de faire des propositions au Conseil Municipal.

L'ensemble des questions portant sur la gestion des pistes existantes ou futures de VTT est à mettre à l'agenda de la concertation. L'amélioration de l'existant, la végétalisation des abords des pistes, des arrivées et des départs, leur encadrement, avec un contrôle strict de l'activité VTT seraient des lignes de conduite à fixer comme préalable à toute étude sur le bike park.

Sur le développement d'une vie à l'année, la commune le précise, c'est un de ses objectifs prioritaires et ses actions engagées vont dans ce sens (création d'une médiathèque, pôle santé pluridisciplinaire, réhabilitation de la crèche ou création d'une zone d'activités économiques)

La compatibilité du projet avec le Scot du Chablais qui répertorie le secteur comme espaces

agricoles stratégiques, a été vérifié. La commune précise également que la concertation engagée sur les usages du foncier, permettra une meilleure identification de ces espaces et que cette démarche pourra servir comme base pour l'évolution du PLUi-H.

Sur la réponse à ma demande de l'analyse financière qui permettrait d'étayer la création de nouvelles pistes de ski et de VTT, la réponse globalisante de la commune qui indique que les attendus d'un tel projet ne peuvent que regardé dans un contexte plus large me laissent un peu perplexe. Je rappelle ici le constat de l'audit de la cour des comptes de 2023, qui précisait que : *«La commune ne s'appuie en outre sur aucune analyse économique et financière prospective pour piloter sa stratégie de diversification et investit dans de nouveaux projets au coup par coup. Ces activités offrent néanmoins des retombées économiques complémentaires aux professionnels de la station qui sont ouverts plus longtemps sur une année »* Ce constat reste rassurant dans la mesure où il précise que : *« les conséquences financières liées au changement climatique sont encore limitées pour la commune »*. Je note cependant que la commune prévoit de préciser les équilibres financiers, au fur et à mesure de l'avancement des études opérationnelles et des procédures réglementaires à venir. C'est un impératif de transparence, de saine gestion, qui pourra éviter une fuite en avant. L'exercice est difficile mais serait un gage pour formaliser la stratégie d'adaptation de la station au changement climatique.

Sur les arguments développés par les supporters du projet.

Sur l'idée d'un développement de l'activité VTT suggérée par certains pour pallier les pertes économiques dues à des hivers sans neige, dans une période de changement climatique, il faut sans doute revoir les ambitions et ne pas se lancer à corps perdu dans une mono-économie basée sur la seule activité VTT de descente. Je partage les objectifs rappelés dans la réponse de la commune pour organiser une cohabitation entre l'ensemble des acteurs économiques et usagers du territoire.

Sur la question de l'énergie, je précisais qu'il serait intéressant d'envisager le développement de solutions d'énergies renouvelables (panneaux solaires, etc.) pour alimenter les remontées mécaniques, afin de renforcer encore le positionnement des Gets comme station engagée dans la transition écologique. Je renouvelle ici cette recommandation qui n'a pas eu d'écho auprès de la commune.

Sur les arguments des agriculteurs, la réponse de la commune qui met en suspens le projet de piste VTT répond à leur demande. Leur participation à la concertation à laquelle ils se disent prêt à participer, devra être effective.

Il en est de même pour les organisations agricoles et environnementales qui se sont toutes prononcées contre la piste VTT. Pour certaines, leur expertise technique sera un plus à apporter à la concertation.

Sur l'avis de la MRAE qui portait principalement sur la demande d'une évaluation environnementale pour l'ensemble du PATD, je note que la commune envisage une mise à jour de ce programme suite aux travaux de la commission municipale Aménagement du territoire. Sans aller jusqu'à proposer une évaluation environnementale sur ce programme, j'engage la commune à obtenir des avis formalisés officiellement de la part de tous les acteurs publics du territoire. Ces avis seraient un gage de solidité du programme.

CONCLUSIONS MOTIVÉES

Restructuration du secteur Chéry et du secteur Rosta – Renardière. Communes de Verchaix et des Gets.

Désigné commissaire-enquêteur par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble n° E260000038/38 en date du 8 avril 2026 et exécutant l'arrêté municipal de M le maire des Gets en date du 11 mai 2026, j'ai effectué l'enquête publique environnementale conjointe en vue de la restructuration du secteur Chéry et du secteur Rosta-Renardière sur les communes de Verchaix et des Gets.

L'enquête publique s'est déroulée durant 31 jours consécutifs, du 1^{er} juin 2026 au 1^{er} juillet 2026. En accord avec le maître d'ouvrage, j'ai tenu 3 permanences dans les locaux de la mairie des Gets. La publicité a été assurée, comme mentionné dans le rapport, dans les formes réglementaires (annonces légales, affichage). Par ailleurs, un poste informatique dédié qui permettait un accès internet aux documents relatifs à l'enquête, était à disposition dans les deux mairies.

Cette information a ainsi permis au public de prendre connaissance du dossier et de déposer ses observations.

Rappel succinct de l'objet de l'enquête

La présente enquête a été demandée par les communes de Verchaix et des Gets afin de permettre la restructuration de deux parties du domaine skiable situées sur deux versants opposés de la station et la création d'une piste VTT bleue. Cette opération s'inscrit dans un programme d'aménagement touristique durable (PATD) qui s'inscrit sur la période 2024-2040. Une première opération de ce PATD, la construction d'un télésiège débrayable 8 places sur le secteur Rosta a déjà fait l'objet d'une enquête publique et a été réalisé en 2025.

Le sujet moteur de cette opération est la reprise du télésiège Grains d'Or voisin du télésiège de la Rosta pour sa réimplantation, après une quasi remise à neuf, sur le haut du Mont Chéry. Ce nouveau télésiège permettra de supprimer 4 remontées mécaniques. Le dossier d'enquête contient l'ensemble des pièces de la demande d'autorisation pour l'exécution des travaux de cette remontée mécanique. Sur le Mont Chéry, la création d'une piste bleue de ski, le léger reprofilage de la piste de la Marmotte et la mise en place d'un tapis pour les débutants sont prévus. La création d'une piste de VTT familiale depuis le sommet du Mont Chéry est également envisagée.

En complément et pour faciliter les transitions entre pistes sur le secteur Rosta, d'importants travaux de réaménagement du profil en long de la piste de la Renardière sont prévus. Ces travaux ainsi que le défrichement d'environ 1 ha de pessières sont présentés dans le dossier, mais font l'objet de demandes d'autorisation détachées du dossier d'enquête.

Motivation et formulation de l'avis

En m'appuyant sur un examen complet et détaillé du dossier mis à l'enquête, et sur les très nombreux avis formulés lors de l'enquête et après examen des réponses apportées par la

commune,

Après avoir :

- ❖ réceptionné le dossier comportant l'ensemble des pièces constituant le dossier d'enquête publique environnementale conjointe visant la restructuration du secteur Rosta-Renardière sur les communes de Verchaix et des Gets ;
- ❖ analysé et étudié le dossier mis à l'enquête;
- ❖ vérifié et constaté que la procédure, en termes de publicité légale et d'information du public, a été respectée;
- ❖ effectué trois visites du site;
- ❖ assuré les permanences prévues dans l'arrêté municipal;
- ❖ rencontré à deux reprises les membres de l'équipe municipale et de la société Solegets accompagnée de son maître d'œuvre ;
- ❖ pris connaissance de l'avis de la MRAE ainsi que de la réponse de la commune;
- ❖ analysé les observations du public;
- ❖ après avoir pris en compte les réponses de la commune au procès-verbal de synthèse rendu le 6 juillet ;

Considérant que :

- Sur le plan réglementaire, l'enquête s'est déroulée dans le respect des règles applicables aux enquêtes publiques, notamment en ce qui concerne la publicité, le contenu du dossier, le déroulement proprement dit de la procédure.

- Le dossier était bien présenté, lisible et qu'il permettait ainsi à chacun de se faire une juste idée du projet.

- Le public a pu s'informer et s'exprimer librement sur ce projet. La très grande mobilisation des citoyens sur le registre numérique, notamment, ainsi que celle de la quasi totalité des organisations agricoles du département, des chasseurs et des associations environnementales, sont les signes d'un vif débat, et montre un projet sur lequel chacun a pu s'exprimer. Il est à noter cependant que la majeure partie des dépositions ont porté sur le sujet de la création d'une piste de VTT familiale sur le Mont Chéry. Ce sujet, porteur d'interrogations sur le devenir souhaité de la station, est devenu le sujet majeur de cette enquête alors que le réaménagement de la piste Rosta Renardière, qui nécessitera d'importants terrassements, aurait pu faire l'objet de beaucoup plus de débats.

Les légers terrassements pour la création de la piste bleue du Mont Chéry, le reprofilage de la piste de la Marmotte, ainsi que l'installation d'un tapis débutant, n'ont fait l'objet quasiment d'aucun commentaire. Au vu des travaux qui modifieront peu le terrain, je suis très favorable à ces modifications qui permettront une fréquentation hivernale de ce secteur par les familles, mais je rends aussi attentif le maître d'ouvrage et la Solegets sur la nécessité de la revégétalisation des pistes. De manière générale, c'est un enjeu environnemental, paysager, agricole, qui permet aussi de limiter l'érosion des sols responsable de risques à l'aval. Et selon les méthodes choisies, cela peut permettre une implication du tissu environnemental et agricole local. (voir étude [SEMlesAlpes](#) réalisée notamment par la Société d'Economie Alpestre de Haute-savoie)

- Sur la forme, je prends note de la réponse de la commune qui a pris à son compte certaines des dépositions qui ont été précisées ci-dessus.

- Je note globalement une volonté manifeste d'apaisement avec la suspension du projet de piste VTT sur le Haut Chéry et une concertation approfondie qui sera menée par la commune en associant notamment agriculteurs et commerçants. La mise à jour du PATD est à mettre en avant car il peut être le fil conducteur de la station. Quelques sujets qui sont encore à l'étude pourront y être intégrés, à savoir les éléments de connaissance sur la ressource en eau ainsi que le schéma directeur neige.

- Sur mes recommandations pour la mise à jour du PATD, je note que la commune envisage au travers des propositions de la commission aménagement sa mise à jour dans un délai d'un an. A coté des représentants du monde agricole, on ne peut que conseiller d'y intégrer aussi les représentants des associations environnementales locales qui ont une réelle expertise sur le territoire.

- Sur la question des risques avec notamment le PPR en cours de révision, les services instructeurs auront toute latitude pour proposer un sursis à statuer si nécessaire.

- Sur l'autorisation proprement dite pour les travaux du télésiège, la réutilisation d'un télésiège, la suppression de 4 remontées mécaniques, sont des éléments favorables pour améliorer nettement le paysage et l'environnement du Haut Chéry. C'est aussi très favorable pour l'activité agricole dans la mesure où il y aura beaucoup moins de pylônes sur ce secteur.

- Sur les travaux de reprofilage de la piste de la Renardière, qui concernent un volume important de déblais-remblais qui s'équilibrent (47 700 m³) la présence d'un écologue sera une garantie d'une meilleure prise en compte de l'environnement. En ce qui concerne les impacts paysagers de ces terrassements, je recommande de s'adjoindre les conseils d'un paysagiste pour remodeler finement cette piste, voire éventuellement pour y réimplanter quelques boisements qui faciliteront son insertion paysagère.

- Sur la question financière je note la nécessité d'un pilotage prospectif, qui, même difficile et sans doute imparfait, sera un outil performant pour le développement du PATD de la commune.

- Et enfin, je souhaite faire part d'une réflexion. La diversification des modes de VTT est en cours avec le VTT dit familial qui ne se contente pas d'une simple piste de descente, mais qui peut aussi fréquenter notamment des chemins de randonnée. Avec l'arrivée massive des VTT électrique, c'est l'ensemble de la station qui peut être parcourue. Il me semble important et urgent de définir les conditions d'accessibilité au fragile territoire qu'est la montagne en encadrant cette pratique. Cela passe bien entendu par de l'information, de la sensibilisation, voire de la réglementation.

En conclusion, vu la décision de suspendre la piste de VTT et vu la concertation engagée pour réexaminer ce sujet, je donne un avis favorable à l'ensemble des travaux de réaménagement du Mont Chéry. Au niveau environnement et agricole, ils seront très favorables avec notamment un Mont Chéry débarrassé d'une multitude de pylônes.

Toutefois, j'émets les recommandations suivantes :

L'intégration des associations environnementales locales notamment dans la concertation qui doit reprendre.

L'accompagnement du maître d'ouvrage lors des travaux de reprofilage de la piste de la Renardière par un paysagiste qualifié qui permettra une réelle insertion paysagère de la nouvelle piste.

La question financière est un élément clé de la concertation afin que chacun soit éclairé dans ses avis, notamment lors de la concertation. Un partage de cette question pendant la concertation, est une piste que je recommande.

En matière d'énergie, la question est d'actualité. La SOLEGETS pourrait être innovante sur ce sujet.

**Avec les recommandations formulées ci-dessus,
j'émet un avis favorable au travaux de réaménagement du Mont Chéry.**

**Fait à Nâves-Parmelan, le 24 juillet 2026
Le commissaire enquêteur.**



PIÈCES ANNEXES

Lettre de remise du PV de synthèse

PV Synthèse

**Mémoire en réponse accompagné en annexe du
calendrier réactualisé de l'opération**

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE des observations du public, orales ou écrites, des courriers reçus par voie postale ou électronique, des observations éventuelles du commissaire-enquêteur.

Référence	Arrêté 2026-83 du 28 mai 2026 de Monsieur le maire des Gets.
Objet de l'enquête	Enquête environnementale conjointe en vue de la restructuration des secteurs Chéry et Rosta -Renardière sur les communes des Gets et de Verchaix.
Durée de l'enquête	31 jours du lundi 1er juin 2026 au mercredi 1 ^{er} juillet 2026.

Ce procès-verbal porte sur la tenue de l'enquête publique réalisée pour le réaménagement du secteur Chéry et du secteur Rosta-Renardière.

La commune des Gets est coordonnatrice de l'enquête se déroulant sur son territoire et, sur une toute petite partie du territoire de la commune de Verchaix, une superficie de quelques milliers de m² sur le secteur Rosta-Renardière. Le conseil municipal de Verchaix a désigné par délibération le 23 avril 2026, la commune des Gets pour assurer la coordination de l'enquête. Un dossier et un registre ont été mis à disposition du public dans chacune des deux mairies.

Les Gets, à une altitude de 1200 m, est un village de moyenne montagne avec une population quasi stable depuis 2011 d'environ 1200 habitants. Située au col des Gets qui sépare dans le Chablais, la vallée d'Aulps et celle de Taninges, c'est aussi une station touristique hivernale réputée, une des douze stations du domaine des portes du soleil, qui s'est développée depuis le col des Gets sur le versant des Chavannes et le versant du Mont Chéry. Elle a depuis quelques dizaines d'années développé un tourisme estival basé sur l'activité VTT. Environ 19 000 lits touristiques sont recensés sur la commune.

La présente enquête vise à la réalisation d'une partie du projet contenu dans le programme d'aménagement touristique durable (PATD) élaboré en 2024 par la commune et qui définit l'ensemble des opérations à réaliser sur la période 2024-2041. Il est à noter que sur l'année 2025, a été réalisé une première partie de ce programme avec le nouveau télésiège débrayable 8 places de la Rosta.

Le présent projet engagé par la commune et la Solegets (Société Lhottie et Gêtoise des Équipements Touristiques et Sportifs) porte plus précisément sur la phase de réaménagement du secteur Mont-Chéry haut, ainsi que sur le réaménagement de la piste de la Renardière dans sa partie haute.

Deux projets qui se déroulent dans le secteur de la Rosta, dans le massif des Chavannes sont décrits dans l'étude d'impact car ils conditionnent la suite des projets sur le Mont-Chéry.

- Le démantèlement du télésiège des Grains d'or dans le massif des Chavannes.
- Le réaménagement de la piste de la Renardière permettant de redescendre depuis le haut de la Rosta vers le secteur des Perrières.

Les projets secteur Mont-Chéry sont :

- Réimplantation du télésiège des Grains d'or en partie haute du Chéry, avec parallèlement suppression de 4 remontées mécaniques : télésiège de la Grande ourse, télési Super Chéry, télési de la Pointe et télésiège de la Pointe.
- La création d'une piste de ski de niveau bleu.
- Le remodelage d'une bosse sur la piste rouge de la Marmotte.
- La création d'une piste VTT familiale.
- La création d'un espace débutant avec tapis.

Le remplacement en lieu et place de la télécabine du Mont-Chéry avec une refonte des gares de départ et d'arrivée serait engagé dans les années futures.

Il est à noter que la démarche globale du PATD est innovante et exemplaire. Élaborée en concertation avec les services de l'État, les acteurs du territoire et la population, il sert de trame aux actions futures pour le développement touristique sur les 17 prochaines années.

Le dossier soumis à l'enquête comprenait :

- Arrêté municipal numéro 2026-83 en date du 28 mai 2026 décidant de lancer l'enquête publique

- Avis d'enquête publique

- Dossier réglementaire de demande d'autorisation d'exécution des travaux

Formulaire

A. Mémoire descriptif

B. Mesures de préservation et de réhabilitation du milieu naturel

C. Échéancier prévisionnel

D. Plan de situation

E. Profil en long

F. Note de calcul

G. Dérogations à la réglementation

H. Principe d'évacuation des usagers

I. Risques naturels prévisibles et mesures d'accompagnement - Rapport d'expertise géotechnique

J. Étude d'impact

K. Plan parcellaire et accords des propriétaires

L. Autorisation d'occupation du domaine public

M. Autorisation de défrichement

N. Plans généraux et de façades - Plans des façades de gare - Plan d'aménagement général - Plan d'aménagement station aval - Plan d'aménagement station amont

- Avis délibéré de la MRAE en date du 19 mai 2026 ainsi que la réponse de la collectivité en date du 1^{er} juin 2026. A noter que cette réponse a été ajoutée au dossier soumis à enquête le jour de l'ouverture.

A l'issue de l'enquête publique qui a eu lieu du 1^{er} juin 2026 au 1^{er} juillet 2026, et après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la commune pourra délivrer l'autorisation d'exécution des travaux valant permis de construire du télésiège pointe du Chéry. En complément de cette procédure, une autorisation de défrichement est demandée pour une superficie de 10 509 m² (6796 m² coté Rosta et 3713 m² coté Chéry). Les importants terrassements nécessaires pour reprofiler la piste de La Renardière, soit 47 700 m³, font

l'objet d'une demande de permis d'aménager auprès de la commune.

La procédure d'autorisation d'exécution des travaux fait l'objet d'une enquête publique conformément à l'application des articles L 122-1 et R 122-1 et suivants du code de l'environnement.

Déroulement de l'enquête.

L'enquête s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Une réunion préalable a été organisée en mairie le 6 avril 2026. Étaient présents M Mugnier et Silvestre de la Solegets, Mme Pernollet, adjointe à la mairie des Gets, et en visio conférence, Mme Guillermin, représentante du maître d'œuvre, la société Sarassola. Après avoir eu une présentation du projet par la société Solegets, et examiné l'objet de l'enquête, nous avons fixé les modalités de l'enquête en définissant notamment les dates de permanence. La période retenue pour l'enquête s'étendait du 1^{er} juin au 1^{er} juillet. Elle couvre une période où les résidents secondaires, et notamment ceux pratiquant le VTT de descente sont déjà présents sur la station.

Le 1^{er} juin, j'ai ouvert les deux registres et paraphé les deux dossiers, un pour la mairie des Gets et un pour la mairie de Verchaix.

J'ai assuré les trois permanences telles qu'indiquées dans l'arrêté prescrivant l'enquête.

J'ai fait trois visites des sites dont deux pilotées en compagnie de la Solegets afin de me rendre compte de l'ampleur des travaux et notamment des terrassements nécessaires pour le reprofilage de la piste des Renardières. J'ai aussi pu apprécier l'arrivée des VTT et leurs départs sur le site des Chavannes.

Lors des permanences, j'ai reçu 10 personnes dont certaines n'ont pas souhaité déposer au registre.

J'ai constaté que l'affichage dans les deux mairies avait été maintenu pendant toute la durée de l'enquête.

Aucun envoi recommandé à mon attention n'a été reçu en mairie.

Le 1^{er} juillet, à 17h30, j'ai clos les registres que j'ai récupérés avec les dossiers ayant servis à l'enquête, et j'ai rédigé le présent procès verbal de synthèse que je sou mets à Monsieur le maire de la commune des Gets pour y répondre.

Sur la forme, une déposition a remis en cause l'utilité de l'enquête du fait notamment du calendrier de travaux non à jour inséré dans l'étude d'impact. Cette déposition indiquait que puisque les travaux étaient censé, selon le calendrier commencer au 1^{er} juillet, date de clôture de l'enquête, l'avis du commissaire enquêteur ne servirait plus à rien. Cet ajustement du dossier est une des remarques à prendre en considération dans la réponse attendue du maître d'ouvrage avec une actualisation du calendrier. Une autre observation a dénoncé un projet peu abordable au commun des citoyens (projet pas clairement expliqué et omissions énormes, notamment sur l'ouverture de la piste de coupe du monde au grand public et sur l'ouverture en phase 4 de pistes de VTT sur le secteur Perrières qui induisent l'ouverture de la Rosta aux vélo). Sur la difficulté de lecture du dossier, il faut signaler la présence du

résumé technique de l'étude d'impact, qui pouvait permettre à chacun de se faire une idée précise du projet.

A mon avis, la production du SDN (schéma Directeur Neige) de la station ainsi que l'étude hydrologique sur les ressources en eau manquent au dossier. La production de ces études enrichiront de façon substantielle la vision du PATD. Elles sont urgentes, notamment quand on constate l'accélération du changement climatique, la récente canicule de la fin juin nous rappelle douloureusement cette nécessité. L'état de la réflexion actuelle sont des éléments qui peuvent dès à présent compléter le dossier. Sur cette question de l'eau, il serait impératif de joindre au dossier final l'avis de l'ARS qui est attendu pour les travaux sur le périmètre de captage.

La partie économique est à mon avis lacunaire sur les attendus de ce projet sur les finances de la SPL. Plusieurs observations ont été formulées en ce sens.

Observations déposées à l'enquête

En préambule, je souhaite attirer l'attention sur le grand nombre de dépositions anonymes. Sur les 376 dépositions, ce sont 201 contributions anonymes, soit plus de la moitié des contributeurs. C'est la première enquête où je vois un nombre de dépositions anonymes supérieures aux dépositions dont les contributeurs se sont identifiés. J'y vois la nécessité de renforcer encore la concertation, où chacun peut s'exprimer librement, sans méfiance tout en étant à l'écoute des arguments des uns et des autres.

La deuxième remarque préliminaire concerne le grand nombre de dépositions par internet (376) à mettre en regard des 29 dépositions papier dont une qui précisait la première et de la dizaine de personnes reçues aux permanences, alors que le débat était vif sur la commune.

Enfin l'ensemble des dépositions ont surtout porté sur un sujet clivant. L'ouverture d'une piste de descente VTT familiale sur le haut Chéry avec des positions tranchées pour ou contre, sans toujours préciser une argumentation.

Observation en envoi recommandé

Aucun envoi recommandé enregistré au registre.

Observations portées sur les registres papier

Sur le registre papier de la commune des Gets, 29 dépositions ont été enregistrées. Sur le registre papier de la commune de Verchaix, aucune déposition n'a été soumise.

Les numéros font référence au numéro de la déposition sur le registre papier.

1 et 27 demandent à ce que leur accès à leur parcelles sur la Renardière soit rétabli lors des travaux, et que si possible, une convention soit établie avec la commune de Verchaix ou des Gets.

2, 8, 15, 16, 17, 24, et 28 précisent une position défavorable pour le développement d'une piste VTT sur le Haut Chéry.

3 déposera au registre par internet.

4 expriment une position contre le vélo de descente, mais favorable à l'aménagement ludique pour les VTT.

5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 21, 22, 23, 26, se sont prononcés pour le développement du projet notamment pour une diversification de l'offre en continuant le développement du VTT.

18, 19 et 20, 25 ont déposé leurs interrogations au registre papier. Quel rééquilibrage des skieurs sur les deux versants, y aura t-il un nouveau skate-park sur le Chéry, les skis clubs pourront ils toujours s'entraîner sur le Chéry, câble existant rallongé, quels éléments seront récupérés, vérification des pylônes, comment sera traité le retour sur les Perrières ?

Ils se prononcent contre l'accès Chéry Nord et contre l'accès Perrières La Rosta. A noter que ces questionnements ont été doublé par des dépositions sur le registre dématérialisé (341, 342, 344 et 346)

29 (un employé de la Solegets) a déposé au registre l'avis conforme de la préfète émis le 4 mai 2026 et favorable à la délivrance de la DAET. Cette pièce répond en partie à certains questionnements techniques sur la réimplantation du télésiège des grains d'or, notamment en ce qui concerne la sécurité de l'installation.

Observations portées sur le registre dématérialisé

Une seule déposition (272) a été modérée sur demande de son contributeur.

La déposition 298 du propriétaire de la Grande Ourse me semble hors du champ de l'enquête, mais demande une attention de la part de la commune dans la mesure où il s'agit de l'avenir d'un important commerce situé proche du sommet du mont Chéry.

Au final, ce sont 376 dépositions sur ce registre dont un peu plus de la moitié ont été rédigées anonymement. Parmi ces dépositions, deux tiers se sont exprimées contre le projet. C'est essentiellement la création de la piste VTT sur le Haut Chéry qui a concentré toutes les critiques sur le projet. Les avis sont quasi unanimes pour saluer le projet du remplacement de 4 remontées par un seul télésiège qui plus est un télésiège récupéré sur le versant des Chavannes. Une remarque a été formulée pour le maintien du télésiège grains d'or, et peu de remarque sur le reprofilage de la piste de la Renardière qui va mobiliser pourtant un important volume de 47000 m³ en déblais et remblais.

Parmi toutes les dépositions, un très grand nombre se sont contenté d'être pour ou contre le projet.

Les numéros font référence au registre dématérialisé. A noter que les dépositions des agriculteurs et des personnes morales portées au registre ont été regroupées dans la suite du procès-verbal.

Les dépositions numéro 8, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 20, 30, 32, 33 *doublon*, 36, 38, 52, 62, 63, 65, 66, 67, 69, 70, 71, 73, 84, 86, 88, 89 (*doublon*), 90, 91, 92, 93, 97, 100, 103, 105, 106, 107, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 121, 122, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 133, 139, 141, 151, 153, 154, 155, 158, 163, 170, 171, 174, 178, 189, 190, 199,

200,201,202,203,204,205,206,207,208,209,210, 212, 213, 214, 215, 217, 219, 222, 223, 226, 227, 231, 233, 234, 237, 239, 240, 242, 253, 254, 256, 257, 264, 267, 276, 291, 296, 301, 303, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 323, 324,325, 326, 327, 329, «340, 343, 345, 347, 349, 350, 352, 354, 355, 356, 357, 359, 361, 362, 363,367, 368, 370, 371, 372, 374, sont opposés au projet, notamment pour la préservation de l'agriculture, la préservation de la biodiversité, des paysages, de la tranquillité, sans rajouter à l'argumentation étayée sur ces divers points dans le dossier soumis à l'enquête.

Les dépositions numéro 1, 2, 3, 4, 7, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 26,27,28, 29, 31, 41, 43, 44, 57, 59, 68, 74, 76, 80, 82, 83, 87, 104, 108, 109, 119, 132, 134, 136, 137, 140, 143, 148, 150, 162, 164, 166, 168, 175, 177, 179, 180, 194, 198, 218, 220, 232, 255, 263, 268, 269, 270, 273, 277, 279, 280, 281, 284, 286, 287, 289, 300, 304, 348, 365, sont favorables au projet, pour une dynamisation de la station, le remplacement d'appareils obsolètes, sans fournir d'argumentation différente de celle exposée dans le dossier exploitable.

Les dépositions suivantes, (5, 24, 32, 33, 34, 45, 46, 47, 48, 49, 54, 55, 56, 58, 60, 64, 72, 96, 99, 110, 120, 135, 142, 146, 147, 148, 152, 156, 157, 167, 169, 183, 186, 187, 191, 193, 216, 221, 228, 229, 235, 236, 238, 241, 243, 258, 259, 259, 260, 261, 275, 278, 283, 292, 295, 297, 302, 305, 321, 322, 328, 330, 341, 342, 344, 351, 358, 360, 376) qui se sont principalement exprimées contre la piste VTT, m'ont semblé apporter dans leur expression, quelques éléments intéressants sur lesquels la commune pourra apporter une réponse.

Tout d'abord, certains, constatant que des équipements se dégradent, mentionnent qu'avant de développer d'autres espaces il serait bon d'entretenir l'existant.

Un contributeur estime nécessaire la modernisation des tracés existants des pistes VTT plutôt que la duplication de pistes plus monotones les unes que les autres et/ou l'exploration de nouveaux secteurs encore vierges. Il conseille le recrutement de bikepatrol/shapers supplémentaires. Un autre s'interroge sur le développement du cross country et du VTTAE qui présentent moins d'impact que le VTT de descente.

La volonté de supprimer définitivement le télésiège Grains d'or express est contesté par un contributeur en précisant que ce télésiège assure la bonne liaison entre le secteur des Chavannes et le secteur des Perrières - la Turche et que le supprimer reviendrait donc à vouloir enclaver le secteur les Perrières - la Turche.

Beaucoup estiment que le projet aura un impact paysager fort sur un secteur agricole au Mont Caly et au Mont Chéry, allant jusqu'à proposer de ne pas faire de terrassement, ni de développer d'autres activités, tel l'accrobranche et d'interdire le sommet aux VTT. Il est proposé sur ces espaces disposant d'une identité propre, différente de celle des Chavannes, avec des espaces ouverts, des alpages vivants et un environnement encore relativement préservé de conserver une vocation complémentaire, tournée vers un tourisme doux : randonnée à pied ou à vélo, découverte de la nature et respect de la faune et de la flore.

Les impacts environnementaux sur les landes alpines, les zones humides, sur la faune, dont le tétras lyre notamment, sont mis en avant. Il est déploré que dès l'origine de l'arrivée du VTT, le manque d'encadrement et de réglementation du VTT de descente ait favorisé le développement de nombreuses traces et pistes de type « freeride » dans plusieurs forêts de la commune et que malgré les interdictions mises en place, après plusieurs années, les dégradations restent importantes et que les forêts ne retrouveront probablement jamais leur état initial, montrant ainsi la fragilité environnementale de ces territoires. La question de la ressource en eau est également soulevée.

Beaucoup de dépositions constatent l'impossibilité de faire cohabiter le VTT de descente

avec une vocation touristique plus douce axée sur la randonnée. Un contributeur , en revanche, reste favorable à une pratique strictement encadrée, réglementée et contrôlée, avec des moyens suffisants pour prévenir et sanctionner les débordements.

Il est mis en avant également la difficulté pour les alpagistes de travailler avec la présence de pratiquants du VTT de descente pas toujours respectueux de leurs espaces de travail. Ils doutent de l'efficacité des actions de sensibilisation auprès des VTTistes dont l'efficacité dépendra des moyens humains et financiers qui leur seront consacrés sur le long terme. La présence régulière d'écogardes ou de gardes champêtres est saluée comme une bonne initiative. Toutefois, il est craint un difficile maintien de ces dispositifs faute de ressources suffisantes.

Sur un plan économique, il est dénoncé une opération budgétairement scabreuse. Une véritable stratégie touristique sérieuse basée sur étude de marché avec analyse de la demande réelle, benchmarking, est demandée. Cela pourrait permettre ainsi de démontrer l'intérêt concurrentiel

réel d'ouvrir un nouveau secteur au VTT de descente sur le Mont Chéry.

Sur un plan social, dans cette période difficile, une proposition a été portée, plutôt que d'investir, de se concentrer sur les économies à réaliser et de ne pas proposer uniquement des activités payantes à une population qui voit son pouvoir d'achat baisser.

Une déposition questionne la pertinence de créer une piste bleue de ski au Mont-Chéry. « si l'objectif est d'attirer des pratiquants de niveau plus faible, alors ils devront se contenter de faire uniquement la même piste en boucle, pas sûr que cela soit d'un grand intérêt.... » Un autre propose que plutôt que d'ouvrir le Mont Chéry au VTT de descente, pourquoi ne pas faire de son accès un exemple d'inclusivité ? Cela suppose une télécabine, et non un simple télésiège. Une télécabine permettrait à des personnes âgées, à des personnes en situation de handicap, à des grands-parents accompagnant leurs petits-enfants, ou à des visiteurs peu à l'aise avec un télésiège, d'accéder confortablement et dignement au sommet.

Au cas où le projet verrait le jour, la proposition d'un système de compensation écologique est lancée. En contrepartie de l'exploitation d'une nouvelle zone il pourrait être renoncé à l'exploitation d'une autre zone. L'exemple de la fermeture de la zone des Nauchets l'été est cité.

Et, plusieurs interrogent les élus notamment sur la volonté politique pour le village « Préserver une vie à l'année ou créer des villes fantômes/ Disneyland sans âmes ? » . Un positionnement équilibré est suggéré pour le village, entre VTT et Village familial, positions toutes deux vitales pour les Gets. Cette importante question, certains se la pose au-delà de l'horizon 2040 fixé au PATD. Face au changement climatique qui s'accélère, dans un monde où les ressources s'épuisent, il est proposé de reprendre une concertation pour discuter de ces évolutions à attendre sur la commune.

Enfin deux considérations réglementaires ont été soulevées. La compatibilité du projet avec le Scot du Chablais qui répertorie le secteur comme espaces agricoles stratégiques, et le respect du futur Plan de Prévention des Risques Naturels.

Des considérations plus générales sont également formulées. La vie pastorale dans nos pays de Savoie, aujourd'hui fragilisée, reflète l'identité, l'histoire et le caractère de notre région et mérite à ce titre d'être protégée, voire encouragée et développée. L'élevage, l'entretien des alpages et les pratiques agricoles de montagne sont essentiels à l'équilibre de nos territoires, tant sur le plan économique que social, mais aussi environnemental. Faire le choix d'une montagne vivante, authentique et résiliente, pour les habitants, les visiteurs et surtout pour les générations futures pourrait être une piste à suivre.

L'ensemble des contributions (6, 10, 11, 37, 39, 40, 42, 50, 61, 75, 77, 78, 81, 85, 94, 95, 144, 172, 173, 188, 192, 196, 265, 282, 375) favorables au projet mettent en avant une contribution étayée positive pour la vie de la station.

Dans l'ensemble, tous reconnaissent la singularité du site du Chéry : ses paysages, son calme et son authenticité, un environnement naturel riche, à préserver.

La plupart également saluent le caractère vertueux du remplacement des remontées du mont Chéry par un télésiège réemployé.

Il est ainsi rappelé que ce projet modeste, qui s'inscrit dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Solegets approuvé, ne vise pas une grande expansion de la station, et a fait l'objet d'une concertation publique en 2025, et qu'ainsi, il est urgent de "réanimer" le Mont Chéry. Il permettra de maintenir l'attractivité du village et de préserver l'emploi. Ce pourrait être aussi favorable pour mieux faire connaître le pastoralisme et l'artisanat aussi présents sur le versant.

Les contributeurs, s'appuyant sur l'étude climsnow qui a démontré la pertinence des aménagements à l'horizon 2050, sur l'avis de la MRAE et sur un avis favorable de l'État qui a contribué à l'élaboration du PATD, estiment que les enjeux ont été correctement identifiés et que des mesures d'encadrement sérieuses sont prévues.

Un contributeur estime que face au changement climatique qui nous annonce des hivers sans neige, il faut développer encore plus l'activité VTT qui est un poumon économique et un atout pour Les Gets, dénommée la capitale mondiale du VTT. Une proposition de pistes orientées intermédiaires/débutants sur ce versant qui ne propose que des pistes noires/doubles noires permettrait de conserver cette clientèle familiale plus longtemps.

La question de la télécabine avec arrivée au sommet du Mont Chéry a été évoquée.

Pour l'essentiel, ces contributions soulignent la nécessité d'investir sur ce secteur emblématique des Gets, peu modernisé ces dernières années. Le projet présenté est estimé raisonnable puisqu'il ne vise pas à étendre massivement le domaine mais plutôt à réorganiser et moderniser les équipements existants. Tous soulignent un domaine skiable et de loisirs apprécié pour la beauté des paysages, la qualité de ses pistes de ski, et pour être un terrain d'entraînement de nombreux clubs locaux où beaucoup d'enfants y ont fait leurs premières gammes.

Il est apprécié la création d'une piste de VTT familiale, strictement encadrée, sécurisée, qui est une nécessité pour diversifier les produits proposés. S'appuyer sur cette vocation familiale est vital pour assurer aux professionnels une activité hors saison et hors vacances scolaires pour faire vivre le village. Cet équipement pourra selon certains profiter pleinement aux nombreux socioprofessionnels travaillant sur le Mont Chéry

(restaurateurs, éleveurs, accompagnateurs en montagne, moniteurs de ski et VTT, ...). Et beaucoup pense qu'il est possible de faire cohabiter sur cet espace agriculteurs, randonneurs, vététistes, skieurs et habitants.

De nouvelles activités type accrobranche ou découverte du milieu alpin sont même souhaitées.

La réduction du nombre de pylônes et de câbles sera de nature à améliorer l'aspect naturel et l'arrivée d'une machine plus moderne permettra un accès facilité aux familles et à tout public avec un coût contenu.

Enfin, il serait intéressant d'envisager le développement de solutions d'énergies renouvelables (panneaux solaires, etc.) pour alimenter les remontées mécaniques, afin de renforcer encore le positionnement des Gets comme station engagée dans la transition écologique.

Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation présentées dans le dossier, notamment le décalage de l'ouverture des pistes de VTT sur le haut du massif début juillet pour préserver la faune et la présence d'écogardes, sont saluées comme une volonté de concilier développement touristique et respect de la biodiversité locale.

Le projet doit être appréhendé comme un choix stratégique majeur pour l'avenir de la commune et de son économie. Certains craignent l'immobilisme ou le repli qui, sous quelque prétexte que ce soit, condamneraient à terme ce versant d'exception au déclassement. À l'inverse, l'ambition raisonnée portée par la Solegets et la mairie est le moyen de garantir la résilience du modèle montagnard.

La concertation est ici aussi souhaitée notamment avec les agriculteurs qui bénéficient également directement et indirectement des retombées du tourisme, non seulement avec les élus locaux mais aussi tous les acteurs économiques.

Le projet 4 saisons avancé par certain pour sécuriser l'emploi local à l'année et lisser l'activité économique de la station sur les douze mois de l'année, ainsi que le développement souhaité de nouvelles pistes sur d'autres versants, n'est à mon avis, pas une réalité dans l'air du temps du moyen-long terme.

Les contributions stigmatisant chasseurs ou agriculteurs ne me semblent pas avoir leur place ici. Lors de l'analyse des contributions, je n'ai pas souhaité leur modération, mais je n'en ai pas tenu compte. De même, l'éviction des troupeaux du Mont Chéry ne me semble pas une saine idée.

Observations des agriculteurs

Les exploitants agricoles (32, 71,79, 98, 147, 159,161, 165, 288, 290, 294, 307) sont tous hostiles au projet de nouvelles pistes sur le Chéry.

Il a été notamment mis en avant la nécessaire solidarité entre les alpages et la plaine. Une grande partie des fermes en « plaine » en Haute-Savoie sont dépendantes en effet de ces alpages. Plusieurs exploitants ont ainsi exprimé leur crainte de ne plus pouvoir emmonagner. Les exploitants de l'alpage du Chéry, ceux implantés sur le secteur Chavannes, voire ceux

qui ont développé une activité sur d'autres versants, sur les autres alpages attenants à celui-ci (Lassarre, mont Caly, Chery nord, Lachat ...). ont tous fait part de la difficile cohabitation VTT-alpage et des menaces sur leur outil de travail.

Ils expriment la nécessité de maintenir, des productions de qualité, des paysages qui font l'image de la station, notamment pour les générations futures. Et ils souhaitent que la commune propose une forme de tourisme plus en harmonie avec le vivant, plus résilient, plus durable.

Ils mettent également en avant la protection de l'environnement avec la perturbation que ce projet entraînerait sur le tétras lyre, et la destruction selon eux des magnifiques paysages que les traileurs et amoureux de la nature viennent chercher ici. Ils s'inquiètent de la remise en état après travaux.

Les exploitants sont prêts à participer à la concertation. Certains sont même ouverts à une solution de repli si le projet de piste VTT devait être mené à terme.

Au-delà de ces questionnements sur le projet, des réflexions sont portées sur la nécessité d'une réflexion approfondie, sur le PATD quant à sa pertinence économique et à sa réelle durabilité et sur le choix de la réutilisation d'un appareil âgé de 20 ans. Une proposition d'un télémix qui remplacerait l'ancienne télécabine et le télésiège a été proposée.

Une question de fond est aussi posée sur la possibilité pour les « Des Gets » de vivre et se loger sur la commune. Cette interrogation qui est moins passéiste qu'on ne le pense, pose la question du choix politique de la collectivité, aujourd'hui décliné avec une image familiale et authentique, au travers notamment du label famille plus.

Sur les questions de la concertation, qui pour moi représente le critère de réussite d'un projet, certains estiment que celle-ci n'a pas eu lieu

Observations techniques

Des questionnements techniques et de procédures ont été formulés dans les dépositions **244 à 252** et **331 à 339** notamment, sur l'alimentation et la consommation électrique, le débit de la future remontée versus celles remplacées, la date des travaux, une éventuelle dérogation pour l'implantation de la gare d'arrivée, les économies de fonctionnement, les études géotechniques, les mesures de compensation et sur le bilan carbone. Des réponses sont apportées dans l'avis conforme de la préfète.

Observations des personnes publiques et associations

Il est noté la très grande concertation ayant eu lieu entre les services de la DDT de Haute-Savoie et les porteurs du Programme d'aménagement touristique durable. Cette concertation a permis de faire évoluer fortement le programme avec notamment l'abandon de certains projets de remontées mécaniques, la préservation de la tourbière des Chavannes,

La quasi totalité des associations environnementales et agricoles se sont exprimées contre le projet. Seule l'association Annemasse sports handicap s'est montrée favorable au projet avec l'ouverture que permettra le nouveau télésiège.

Le Groupement Pastoral des Gets (176) est opposé à l'ouverture de la piste VTT. Il met en avant la nécessité de revoir la communication de l'office du tourisme pour la rendre cohérente et sont disposés pour une réunion publique de tous les acteurs.

La FDSEA (Fédération des syndicats d'exploitants agricole) et les JA (jeunes agriculteurs) (197) regrette l'absence d'évaluation des impacts pendant les travaux, l'absence de compensations agricoles, l'absence de concertation avec les exploitants. Ils argumentent pour que le dossier qu'ils présentent comme non conforme à la loi montagne, (*note du CE : l'article L 122-10 du code de l'urbanisme précise que les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières, en particulier les terres qui se situent dans les fonds de vallée, sont préservées*) soit revu et qu'un dossier plus complet soit présenté à l'enquête. Enfin, ils notent que le bilan économique coûts/avantages n'est pas explicité.

L'association Annemasse Sports handicap (225) indique qu'elle est très heureuse de voir un nouveau domaine s'ouvrir à ses adhérents.

La coordination rurale des Savoie (230) regrette que l'impact agricole du projet de piste VTT n'ait pas été traité. Elle est défavorable et demande une concertation entre les différents acteurs.

Le CCVA (Collectif Citoyen en Vallée d'Aulps) (262) en joignant à leur déposition les différents échanges ayant eu lieu avec la Solegets, s'étonnent de l'aboutissement de la concertation et expriment leur opposition à la piste VTT

L'ACCA (Association communale de Chasse Agréée) des Gets (266) tout en saluant le travail envisagé sur les remontées mécaniques, manifeste son opposition à la piste VTT en argumentant sur le dérangement de la faune, notamment le tétras lyre et la marmotte que l'ACCA a réintroduite récemment.

La LPO (Ligue de Protection des oiseaux) (274) a déposé au registre et un administrateur est venu expliciter la contribution lors de la permanence du 1^{er} juillet 2026 sans déposer au registre papier. La LPO conteste la réponse apportée par le Maître d'ouvrage à la question de la MRAE sur la nécessité de réaliser une étude d'impact sur le PATD. La LPO est opposée au projet tel qu'il est formulé. Elle demande des précisions sur le nombre de dispositifs anticollision avec l'avifaune prévus.

Elle dénonce fermement la création de la piste VTT et la piste de ski bleue sur le Mont Chéry sur un secteur à enjeu fort reconnu par l'étude d'impact.. Ces travaux seront extrêmement dévastateurs tant en phase de travaux qu'en phase d'exploitation sur un terrain considéré à enjeux forts pour la faune dans l'EIE. Elle conteste l'abaissement de fort à faible après mesure ERC (Éviter, Réduire, Compenser) pour certaines espèces. Cinq impacts considérés comme forts (IMA 39,40,42,44,45) deviennent faibles après des mesures ERC contestables puisque sans mesure d'évitement ni de compensation mais avec des mesures d'accompagnement. Elle précise que les mesures d'accompagnement ne sont pas des mesures ERC et ne doivent pas compter dans l'amélioration des enjeux.

Elle conteste le traitement de l'espèce tétras lyre et la mesure de réduction dans les zones sensibles. Elle conteste la valeur d'impact brut « modéré » à la place de « fort » pour les IMA48, IMA49, IMA54, IMA55 et leur réduction à « faible », et demande que soit pris en compte une surface plus importante que la simple piste VTT car le dérangement et la destruction sera sur une emprise beaucoup plus importante (bruit, cris, passages hors-piste, secours etc....)

Pour la même raison, elle conteste la valeur d'impact « faible » IMA 51.

la LPO signale l'omission de tout impact sur les rapaces nicheurs diurnes ainsi que la non-

recherche de rapaces nocturnes versant Mt Chéry.

Elle constate que quatre des cinq prospections dédiées à l'avifaune versant Rosta ont été menées dans des conditions, médiocres, pluvieuses ou à des dates trop tardives

Elle signale qu'aucune mesure ne concerne les agriculteurs des deux secteurs concernés.

Elle pointe une période courte pour l'étude chiroptères sur la pessière qui sera remplacée notamment en sous-estimant probablement l'activité des chiroptères sur le site du aux conditions défavorables (pluie). Vu les enjeux pour deux de ces espèces, elle demande des investigations plus poussées et des mesures de compensation pour celles-ci. Elle suggère la mise en place d'un plan communal de suppression de la pollution lumineuse à échéance courte.

Note du CE : En ce qui concerne la dérogation pour destruction d'espèces protégées, à priori, il n'a pas été jugé nécessaire par les autorités compétentes de recourir à cette procédure.

La Confédération paysanne de haute-Savoie (293) argumentant sur les effets des compétitions internationales de VTT, la difficile cohabitation VTT-pastoralisme, la suppression touristique qu'engendrera le projet de piste, émet un avis défavorable à la piste VTT.

La chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (299) s'inquiète de la multiplication des projets d'aménagement à destination d'un tourisme 4 saisons et demande une concertation sur ce sujet. En particulier, elle souhaite que les différents tracés à l'étude de pistes de VTT de descente, ainsi que la pérennisation de la piste de VTT de la coupe du monde soient présentés en détail, à l'aide notamment de plans détaillés. Elle rappelle l'article L411-32 du Code rural et de la pêche maritime qui permettrait des indemnisations agricoles au cas où le projet aboutirait. Elle émet un avis défavorable.

France Nature Environnement Haute-Savoie(353) en saluant le remplacement d'anciens appareils, se prononce défavorablement sur les terrassements majeurs visant à étendre les pistes de ski et les pistes de VTT et demande l'interdiction du VTT au sommet du Mont-Chéry. FNE souhaite que les porteurs de projets aient l'obligation de présenter les projets dans leur globalité, afin de minimiser l'impact général sur la nature, l'agriculture et la qualité de vie.

Les Amis de la Terre (364) émettent un avis défavorable au projet en particulier le VTT de descente car cette activité poursuit l'artificialisation de la montagne.

L'Association de Concertation et de Propositions pour l'Aménagement et les Transports (195 et 369) souhaiterait que le PATD soit établi par massif. Elle relève l'importance des terrassements prévus qui entraîneront un changement majeur dans les paysages et la biodiversité de ces zones.

L'étude de l'impact sur la Tourbières des Chavannes reportée à une période ultérieure semble anormal.

L'Acpact demande des éclaircissements sur les réels besoins en eau (augmentation des besoins ou stabilité ?)

En soulignant l'effort fait pour la replantation d'arbres à équivalence des 6796 m² de pessière supprimée, elle rappelle que ce sont surtout les arbres adultes qui absorbent le plus de CO₂. Elle demande à Solegets de préciser le recours à des essences locales avec une diversité génétique.

Elle engage Solegets à être vigilante sur l'application des mesures de réduction des impacts.

Elle demande la prise en compte des problématiques agricoles
L'ACPAT s'oppose au projet de PATD.

La FDC (Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie (373)) salue un projet qui a déjà pris en compte beaucoup d'éléments pour limiter les impacts, et indique que les mesures proposées pour limiter l'incidence du projet sur des espèces sensibles comme le tétras-lyre sont pertinentes : retrait de quatre remontées mécaniques, renforcement des dispositifs de mise en défens hivernale sur la partie Chéry nord, création de nouvelles zones de quiétude, appel à des écogardes.

La FDC soulève un point de vigilance pour la piste VTT qui traverse une zone de reproduction du tétras-lyre connue. Avec une divagation des vététistes quasi inévitable, elle ne peut qu'être défavorable à la création de cette piste VTT.

Avis de la MRAE Auvergne Rhône Alpes

Seule la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a été consultée officiellement sur le dossier soumis à l'enquête. Son avis, émis le 19 mai 2026, a fait l'objet d'une réponse en date du 1^{er} juin 2026. L'avis et la réponse du maître d'ouvrage ont été joints au dossier d'enquête publique.

La principale demande de la MRAE visait à étendre le périmètre de l'évaluation environnementale à celui du PATD. Le Maître d'ouvrage a répondu qu'il s'agissait là d'un document stratégique de planification prévoyant plusieurs opérations présentant des niveaux de définition hétérogène, et qu'ainsi, il serait difficile de réaliser une évaluation environnementale. Il argumente également sur le fait que le PATD ne représente pas un projet unique au sens du code de l'environnement. Cette question de la MRAE est intéressante, mais aurait dû se poser lors de l'approbation du PATD, qui n'est pas un document officiel de planification qui doit faire l'objet d'une évaluation environnementale. Peut-être y a-t-il là une piste à creuser pour rendre ce document réglementaire et ainsi en prévoir une évaluation environnementale.

Les autres demandes de la MRAE ont porté sur des précisions à apporter au dossier, notamment sur les volumes de terrassement, et les surfaces à défricher. La justification du choix de ne pas démonter les massifs de fondation des pylônes a été précisée. Il est envisagé de seulement les araser. Il serait bon de préciser les épaisseurs de terre végétale à mettre en place afin de permettre le retour de la végétation.

Le planning des travaux ainsi que leurs montants ont été précisé par le maître d'ouvrage.

La MRAE a demandé des précisions sur les inventaires faunistiques et floristiques. Ceux-ci réalisés sur le terrain ont montré la présence de quelques spécimens. La commune a également précisé les mesures prévues notamment pour diminuer les impacts de la fréquentation estivale supplémentaire sur le haut Chéry (nichoirs pour la Chevêchette, et pour les chiroptères création de zones refuges sur

les pistes, classement des grands arbres, création d'îlots de sénescence, ouverture de la piste VTT après le 7 juillet pour ne pas perturber la nidification du Tétras-lyre et du Tarier des prés). A noter la présence d'un écologue qui pourra suivre la mise en œuvre des mesures prévues en phase chantier. Le maintien de ce suivi au-delà de la phase chantier par un

écologie serait un plus pour la station, voire même une garantie du maintien de la biodiversité sur le secteur avec notamment des actions d'information, de sensibilisation auprès des personnes fréquentant le territoire.

intéressante. Celui-ci précise que « les secteurs d'alpages sont localisés comme espaces agricoles stratégiques à préserver. Le maintien voire le développement des activités agricoles en cohérence avec la préservation des paysages y sont privilégiés. Les équipements liés aux pratiques des sports et loisirs peuvent y être autorisés sous conditions d'éviter et réduire les impacts sur le fonctionnement des exploitations agricoles, la fonctionnalité écologique des milieux et leurs caractéristiques paysagères. »

Dans le dossier, l'analyse agricole est succincte. Ce sujet est à mettre à l'ordre du jour, à développer, dans toutes ses composantes, y compris dans ses composantes financières et également avec comme objectif une réhabilitation des espaces aujourd'hui dégradés par l'activité VTT. Un travail entre toutes les parties prenantes pour mieux organiser, canaliser cette activité serait profitable au monde agricole et au monde économique qui bénéficie de cette activité.

En matière financière, alors que c'est sans doute un objectif majeur de la station, je n'ai pas retrouvé dans le dossier une analyse suffisamment fine pour étayer la création de nouvelles pistes de ski et de VTT.

Sur les questions techniques, en matière de réutilisation du matériel, il me semble que une grande partie des réponses est apportée avec l'avis conforme de la représentante de l'État sur l'autorisation d'AET.

La mise à jour de l'échéancier prévisionnel est une nécessité.

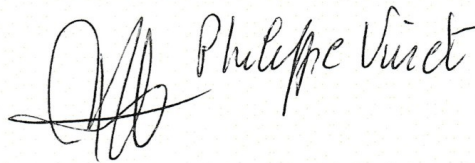
Remis en main propre le 6 juillet 2026

Le Commissaire enquêteur,

Georges Chamoux



Le maire ou son représentant



Georges Chamoux
16 impasse de chez Bornand
74370 Nâves-Parmelan
georges.chamoux@free.fr

Nâves-Parmelan, le 6 juillet 2026

Monsieur le maire des Gets
61 route du front de neige
74260 Les Gets

J'ai l'honneur de vous adresser le procès-verbal de synthèse de l'enquête publique environnementale conjointe en vue de la restructuration du secteur Chéry et du secteur Rosta-Renardière sur les communes de Verchaix et des Gets.

Cette enquête s'est déroulée du 1^{er} juin 2026 au 1^{er} juillet 2026 des conditions satisfaisantes avec une forte participation du public. Le projet vise la demande d'autorisation d'exécution de travaux pour le télésiège pointe du Chéry.

Cet aménagement qui s'appuie sur le réemploi d'un télésiège sur le secteur opposé de Rosta-Renardière, s'accompagne de la suppression de deux télésièges et deux téléskis sur le secteur du haut Chéry sur lequel viendra s'implanter le nouveau télésiège. En complément, il est envisagé l'aménagement d'un espace débutant avec la création du tapis du haut Chéry. Afin d'améliorer le tracé de la piste sur le secteur Rosta Renardière, d'importants terrassements seront réalisés pour reprofiler cette piste. Et enfin, une piste de descente pour les VTT sera réalisée sur le secteur Chéry. L'ensemble de ces aménagements s'inscrivent dans le PATD (Plan d'Aménagement Touristique Durable) 2014-2041 qui face aux défis économiques, environnementaux et avec les nouvelles exigences de la clientèle, vise à projeter les actions et aménagements à réaliser pour l'avenir de la station.

Au vu du nombre de personnes reçues en permanence, de la large publicité faite sur site tout au long de la procédure, et du nombre important de contributions sur le registre dématérialisé, je considère que la collectivité avait pris toutes dispositions pour que le public puisse s'exprimer.

Conformément aux dispositions de l'article R 123-18 du code de l'environnement, vous pouvez me faire part sous 15 jours de vos observations éventuelles au regard de chaque observation du présent procès-verbal de synthèse.

Pour la diffusion des registres, je vous joins cet extrait d'un conseil de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) 20194856 Séance du 14/05/2020 : *Pour la mise en ligne des documents après enquête publique, lorsque le registre d'enquête publique est dématérialisé, il n'y a pas lieu d'anonymiser les contributions, même si elles contiennent des données personnels, dans la mesure où l'anonymisation était possible. Lorsque, en revanche, la mise en ligne consiste à numériser un registre papier et les contributions qu'il contient, les données à caractère personnel ne peuvent être publiées que si elles ont fait l'objet d'un traitement permettant de rendre impossible l'identification de ces personnes*

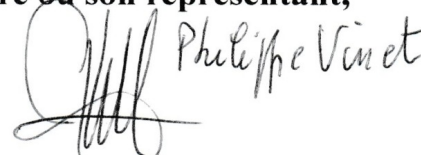
Veuillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes sentiments dévoués et respectueux.

**Remis en mains propres au Maître d'Ouvrage
le 6 juillet 2026**

**Le commissaire-enquêteur,
Georges Chamoux**



Le maire ou son représentant,





Les Gets

- MAIRIE -

MEMOIRE - ENQUETE PUBLIQUE

Mémoire en réponse aux recommandations exprimées par le commissaire enquêteur dans son rapport d'enquête publique préalable à la restructuration des secteurs Chéry et Rosta-

PREAMBULE

Dans le cadre du Plan d'Aménagement et de Transition Durable (PATD) sur les communes des Gets, de Verchaix, Monsieur le Maire des Gets a prononcé, par arrêté municipal N °ARR2026-83, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration des projets présentés dans ce cadre.

Ainsi, l'enquête publique s'est tenue du lundi 1^{er} juin 2026 au mercredi 1^{er} juillet 2026 sur les communes des Gets et de Verchaix.

Conformément à l'article R.123-19 du Code de l'environnement, Monsieur Georges CHAMOUX, commissaire enquêteur, a remis son rapport le 6 juillet 2026 accompagné de recommandations.

Le présent mémoire a pour objet d'apporter les réponses de la Commune aux recommandations formulées par le commissaire enquêteur à l'issue de cette enquête.

REPONSES AUX RECOMMANDATIONS

- « La concertation est ici aussi souhaitée notamment avec les agriculteurs qui bénéficient également directement et indirectement des retombées du tourisme, non seulement avec les élus locaux mais aussi avec tous les acteurs économiques... » Commissaire enquêteur

Le Maire partage pleinement cette recommandation ; au cours des derniers mois, il a rencontré à plusieurs reprises les exploitants agricoles ainsi que les acteurs économiques impactés par les projets du secteur Chéry et du secteur Rosta-Renardière.

Ces échanges ont permis d'aborder les enjeux liés au projet mais aussi, plus largement, les perspectives d'évolution du territoire et les attentes des différents acteurs concernés.'

Dans cette continuité, plusieurs rencontres réunissant des agriculteurs, des acteurs économiques, et des élus municipaux se sont tenues au printemps 2026. Ces rencontres ont débouché sur la volonté partagée de mettre en place un groupe de réflexion associant notamment le Groupement pastoral, l'Association des commerçants et 5 élus municipaux, avec pour objectif de formuler des propositions et des orientations qui seront soumises au Conseil municipal.

La commune est particulièrement attentive à la place de l'agriculture et du pastoralisme dans l'équilibre du territoire. Les réflexions engagées portent notamment sur la cohabitation entre les activités agricoles, les activités touristiques, les espaces naturels et les différents usages de la montagne.

Cette démarche s'inscrit dans le travail déjà engagé par la commission municipale « Aménagement du territoire ». Afin d'accompagner cette réflexion, le CAUE a été sollicité pour animer les travaux de la commission pendant un an. Celle-ci réunira élus, administrés, représentants du monde agricole et partenaires techniques et sociaux-professionnels afin de construire une vision partagée de l'aménagement du territoire.

Les travaux de cette commission auront notamment pour objectifs :

de définir un plan de circulation intégrant l'ensemble des modes de déplacement ;
d'identifier la destination des espaces du territoire afin de préserver le foncier nécessaire aux activités agricoles, économiques et touristiques ; d'orienter et cadrer les futurs choix d'aménagement et les autorisations d'urbanisme ; de localiser les équipements publics structurants ; d'élaborer une vision d'investissement à long terme pour la commune.

Cette commission contribuera, également, à la mise à jour du PATD

L'objectif du Conseil Municipal est de construire une vision équilibrée du développement du territoire, conciliant activités économiques, agricoles, touristiques et préservation des espaces naturels.

En parallèle, Haut Chablais Interco mène avec plusieurs communes du territoire un travail d'évolution du PLUi-H visant notamment à mieux identifier et protéger les espaces agricoles stratégiques, en particulier les secteurs d'alpages

« Calendrier de travaux non à jour inséré dans l'étude d'impact »

« La mise à jour de l'échéancier prévisionnel est une nécessité » Commissaire enquêteur

Le calendrier présenté dans la DAET et dans l'étude d'impact reposait sur l'hypothèse d'une clôture de l'enquête publique en juin 2026 permettant un démarrage des travaux dès l'été 2026.

Compte tenu du déroulement effectif de la procédure administrative, ce calendrier doit être actualisé.

Une version mise à jour du calendrier prévisionnel des travaux est jointe en annexe du présent mémoire.

- « L'ensemble des dépositions ont surtout porté sur un sujet clivant : l'ouverture d'une piste de descente VTTfamiliale sur le haut du Chéry » Commissaire enquêteur
- « Pertinence de créer une piste bleue de ski au Mont Chéry » Contributeur

Nous constatons que ce sujet suscite de nombreuses contributions, tant favorables que défavorables. Cette forte mobilisation traduit l'attachement des habitants, des usagers et des acteurs du territoire à l'avenir du secteur du Mont Chéry.

La création d'un itinéraire VTT intégré au BikePark s'inscrit dans une volonté de diversification des activités proposées sur le territoire et de développement d'une offre adaptée à une pratique plus familiale.

Il convient de rappeler que les études techniques, environnementales et les concertations engagées ont précisément pour objectif de définir les modalités permettant une intégration harmonieuse de cet équipement dans son environnement et une bonne cohabitation avec les autres usages existants.

Au regard des échanges intervenus au cours de l'enquête publique le Maire proposera au Conseil municipal de suspendre, à ce stade, tout projet d'installation de nouvelles pistes liées à l'activité VTT sur la partie sommitale du Mont Chéry. Cette décision vise à permettre la poursuite du travail engagé avec les différents groupes de concertation, à approfondir la réflexion sur les usages du secteur et à tenir compte des évolutions possibles de l'offre VIT sur le secteur historique des Chavannes.
• « Tout d'abord, certains constatant que des équipements se dégradent, mentionnent qu'avant de développer d'autres espaces il serait bon d'entretenir l'existant » Contributeur Le projet présenté ne vise pas à substituer de nouveaux aménagements à l'entretien des infrastructures existantes mais s'inscrit dans une démarche globale associant la pérennisation des équipements actuels et l'adaptation de l'offre touristique aux évolutions des pratiques. À ce titre, plusieurs composantes du projet reposent sur la réutilisation et l'optimisation d'équipements existants. C'est notamment le cas du télésiège prévu sur le secteur du Chéry, dont l'installation s'appuie sur le réemploi du télésiège des Grains d'or. Cette démarche permet de limiter les investissements, de réduire les consommations de ressources liées à la fabrication de nouveaux équipements et de s'inscrire dans une logique de gestion raisonnée du patrimoine existant.
« Préserver une vie à l'année ou créer des villes fantômes / Disneyland sans âme ? » Contributeurs Le maintien et le développement de la vie à l'année constituent un objectif prioritaire de l'action municipale. Le projet présenté ne vise pas à transformer le territoire en parc d'attractions ni à remettre en cause l'identité du village des Gets. Au contraire, il s'inscrit dans une volonté de conforter l'économie locale, de soutenir l'emploi permanent, de maintenir les services et de préserver l'esprit village qui constitue l'une des principales valeurs de la commune. Cette volonté apparaît également par des actions concrètes. La commune porte des investissements sur des équipements liés à la qualité de vie de ses administrés, notamment dans le domaine de la culture avec la prochaine ouverture de la médiathèque, mais également la santé avec la mise en service du Pôle Santé Pluridisciplinaire pour le 1^{er} semestre 2028. De même, Haut Chablais Interco porte la réhabilitation des locaux de la crèche ainsi que la création d'une Zone Activités Economiques des Lanches. Le Conseil municipal réaffirme sa volonté de maintenir et développer cet esprit village quel que soit le type d'activité concernée. L'attractivité des Gets s'est construite au fil du temps grâce à la diversité des activités qui coexistent sur le territoire : agriculture, activités touristiques toutes saisons, commerce, artisanat, vie associative et vie locale. La municipalité entend s'appuyer sur cet équilibre et sur ces richesses déjà existantes pour accompagner le développement de la commune. L'objectif recherché est de faire évoluer le territoire de manière mesurée, proportionnée et équilibrée en préservant ce qui fait sa qualité de vie et son caractère tout au long de l'année, tant pour les résidents que pour les visiteurs.
• « Compatibilité du projet avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) » Commissaire enquêteur Les orientations du SCOT du Chablais sont déclinées dans le PLUiH du Haut Chablais et dans son projet d'Aménagement et de Développement Durables (PAD). Ces documents ont été pris en

compte lors de l'élaboration du PATD, et la cohérence des projets d'aménagement envisagés avec les orientations stratégiques et les objectifs du PADD a été vérifié.

Les réflexions actuellement engagées sur l'évolution du PLUi-H témoignent de la volonté du territoire de maintenir une cohérence entre les différents documents de planification et les projets d'aménagement.

« Beaucoup pensent qu'il est possible de faire cohabiter sur cet espace agriculteurs, randonneurs, vététistes, skieurs et habitants » Contributeur

C'est la volonté politique de la Municipalité d'assurer la meilleure cohabitation entre l'ensemble des acteurs économiques et usagers du territoire.

L'objectif du Conseil Municipal n'est pas de privilégier une activité au détriment d'une autre, mais bien d'organiser une cohabitation durable entre les différents usages du territoire.

Les différents aménagements envisagés devront permettre de préserver les activités agricoles, les usages touristiques, les pratiques sportives et la qualité du cadre de vie des habitants.

La concertation engagée avec l'ensemble des acteurs constituera un outil essentiel pour construire cet équilibre.

Comme le souligne le commissaire enquêteur, la concertation apparaît effectivement comme la condition indispensable pour répondre durablement à cet enjeu.

- « Sur la compatibilité avec le Scot, une analyse de l'établissement public porteur du Scot serait intéressante. Celui-ci précise que « les secteurs d'alpages sont localisés comme espaces agricoles stratégiques à préserver. » Commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur rappelle que les secteurs d'alpages sont identifiés par le SCOT comme des espaces agricoles stratégiques à préserver. La commune partage pleinement cette préoccupation et reconnaît le rôle essentiel de ces espaces dans le maintien de l'activité agricole et pastorale de montagne.

C'est précisément pour cette raison qu'une démarche de concertation a été engagée avec les exploitants agricoles et qu'une réflexion plus globale sur les usages du foncier est aujourd'hui conduite à l'échelle communale et intercommunale.

Par ailleurs, Haut-Chablais Intercommunalité mène actuellement un travail d'évolution du PLUi-H visant notamment à mieux identifier, préserver et valoriser les espaces agricoles stratégiques, dont les secteurs d'alpages.

- « En matière financière, alors que c'est sans doute un objectif majeur de la station, je n'ai pas retrouvé dans le dossier une analyse suffisamment fine pour étayer la création de nouvelles pistes de ski et de VTT » Commissaire enquêteur

Les aménagements projetés s'inscrivent dans une stratégie globale visant à maintenir l'attractivité du territoire, à soutenir l'économie locale et à accompagner l'adaptation de la station aux évolutions des pratiques touristiques et des conditions climatiques.

La commune se doit d'avoir une vision d'ensemble du développement du territoire.

De ce fait, les effets attendus d'un projet ne peuvent être appréciés au seul regard de la rentabilité directe d'un équipement ou d'une activité, mais également au regard de leurs retombées plus globales sur l'emploi, les commerces, les hébergements, les services et l'activité économique locale.

Dans cette perspective, la future commission "Aménagement du territoire" aura notamment pour mission de travailler sur les conditions permettant de maintenir une vie locale dynamique tout au long de l'année, notamment à travers le développement de l'offre de logements permanents destinés aux habitants et aux personnes participant à l'économie du village.
Les données économiques et financières relatives aux différents aménagements seront consolidées et précisées au fur et à mesure de l'avancement des études opérationnelles et des procédures réglementaires à venir.

2. CONCLUSION

Le Conseil Municipal prend acte des recommandations formulées par le commissaire enquêteur et réaffirme sa volonté de poursuivre la concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les échanges intervenus au cours de l'enquête publique ont permis de mettre en évidence l'attachement partagé des habitants, des acteurs économiques, des agriculteurs et des usagers à l'avenir du territoire et à la préservation de son identité.

Plusieurs démarches ont d'ores et déjà été engagées afin de répondre aux attentes exprimées.

La mise en place d'un groupe de concertation associant les différents acteurs concernés, les travaux conduits dans le cadre de la commission « Aménagement du territoire », ainsi que les réflexions engagées sur les usages du foncier et la protection des espaces agricoles en constituent des illustrations concrètes.

La municipalité entend poursuivre et renforcer cette dynamique de dialogue tout au long de l'évolution du projet. Elle restera particulièrement vigilante aux conditions de cohabitation entre les différents usages du territoire, à la préservation des activités agricoles et pastorales, à la qualité des espaces naturels ainsi qu'au maintien de l'identité et de la vie à l'année qui caractérisent la commune des Gets.

Ces enjeux ne peuvent être traités durablement que dans un cadre de concertation continue. Le Conseil Municipal s'engage à poursuivre ce travail collectif afin que les orientations retenues répondent aux besoins du territoire tout en respectant les équilibres qui font sa richesse et son attractivité.

Dans cet esprit, et fort des recommandations exprimées lors de l'enquête publique, il sera proposé au Conseil municipal de suspendre, à ce stade, toutes nouvelles créations de pistes liées à l'activité Bikepark sur la partie sommitale du Mont Chéry.

Fait à LES GETS

Le 20 juillet 2026

Le Maire, Philippe VINET



PLANNING PREVISIONNEL 2026 - [Indice 2](#)

